

Dans les années nonante, on pensait que le télétravail allait connaître un développement considérable. Or, l'introduction de cette forme de travail a été beaucoup plus lente que prévu et c'est seulement au cours des dernières années que le télétravail a pris son essor. S'il s'avère que cette forme particulière d'organisation du travail peut constituer une opportunité pour les employeurs et pour les travailleurs, il est alors utile de se poser quelques questions préalablement à son introduction afin de lever toutes les équivoques. L'introduction du télétravail doit faire l'objet de concertation et de négociation, tant au sein du management qu'entre le management et les représentants des travailleurs. Afin de donner aux acteurs de la concertation dans l'entreprise les outils nécessaires pour mener à bien les négociations visant à introduire du télétravail, deux documents ont été édités sur le sujet :

- La brochure «**Clés pour ... introduire le télétravail dans une entreprise**» se penche sur les aspects les plus importants auxquels les partenaires sociaux doivent prêter attention en préalable à l'introduction d'une forme de télétravail dans l'entreprise. Régulièrement mise à jour, elle prend en compte les avancées obtenues par la convention collective de travail n° 85, conclue en novembre 2005, conformément à l'accord-cadre européen sur le télétravail de 2002, et d'application depuis le 1er juillet 2006. Cette brochure s'appuie sur une étude juridique et sociologique des caractéristiques du télétravail. Elle s'intéresse plus précisément aux modalités d'un encadrement concerté du télétravail. La brochure intéressera donc tous les acteurs de l'entreprise concernés par l'introduction du télétravail, ainsi que les responsables des organisations professionnelles.

Cette brochure est disponible gratuitement et peut être demandée au Service public fédéral Emploi, Travail et Concertation Sociale :

- par téléphone au 02 233 42 14 ou par fax au 02 233 42 36
- par écrit à la Cellule Publications du SPF, Rue Ernest Blerot 1 – 1070 Bruxelles
- par email : publications@emploi.belgique.be
- ou téléchargée sur le site Internet du SPF <http://www.emploi.belgique.be/> thèmes «Concertation sociale» > «Information et consultation dans l'entreprise» > «Publications» (à droite de la page)

- Le rapport «**Télétravail et négociation collective**» est une recherche publiée en décembre 2005, suite au regain d'intérêt pour le télétravail dans la population et dans les sphères économique, sociale et politique. L'objectif de la recherche s'est limité à l'étude des caractéristiques du télétravail salarié, d'un point de vue juridique et sociologique, en mettant l'accent sur les modalités d'un encadrement concerté de cette forme d'organisation du travail. La combinaison des approches sociologique et juridique conduit à dresser une liste commentée des questions relevantes pour la concertation sociale, dans la perspective d'un développement maîtrisé et concerté du télétravail dans les entreprises. C'est en définitive un instrument d'aide à la négociation collective du télétravail qui est proposé au terme de cette recherche, qui a d'ailleurs donné naissance à la brochure « Clés pour... introduire le télétravail dans une entreprise ».

Ce rapport est disponible en format PDF et peut être consulté ou téléchargé sur le site Internet du SPF <http://www.emploi.belgique.be/> thèmes «Concertation sociale» > «Information et consultation dans l'entreprise» > «Publications» (à droite de la page)



SPF Emploi, Travail et Concertation sociale
rue Ernest Blerot 1 - 1070 Bruxelles
www.emploi.belgique.be



Ce document a pu être réalisé grâce
à l'appui de l'Union européenne
Fonds social européen